Propos introductifs du DG

Le DG visualise que le taux de télétravailleurs augmente progressivement, il est à 25 % aujourd'hui. Des efforts restent encore à faire dans les directions départementales pour lesquelles le taux plafonne à 15 % environ.

La DG constate, sans nier les blocages encore existants (hiérarchiques ou de configuration de matériel) une absence d'envie des collègues pour le télétravail à temps complet.

Le DG entend que les OS estiment que la DGFiP n'est pas assez réactive et ne répond pas aux demandes des OS. Il précise que la DG regarde toutes les remontées des OS et que les réponses seront données sans besoin de prévenir le 1er ministre ou le Président de la République… Les demandes de report de certains GT ont été accordés, comme la demande de maintien des

indemnités de scolarité, etc. Une réponse va parvenir aux OS au courrier demandant la suspension des réformes. La réponse reste la même et le Ministre Dussopt a d'ailleurs donné la même réponse.

Concernant la situation de l'Isère, suite à l'interpellation de la CGT, la DG a réagi et le CHS a été convoqué et la situation est sous contrôle, même si effectivement il y a eu des dysfonctionnements.

Le mini protocole pour le télétravail en temps de crise a été envoyé aux organisations syndicales.

À ce jour, la moitié seulement des équipements disponibles sont utilisés, la consigne reste que tout le matériel doit servir à équiper les agents.

Intervention de la CGT

La CGT a rappelé sa demande de suspension des réformes et du dialogue social dédié au vu de la crise sanitaire.

La CGT Finances Publiques, en cohérence avec la CGT confédérale, mais aussi conformément aux retours de la CGT Santé sur l'aggravation de l'épidémie et de la circulation du virus, rappelle que la priorité est la protection sanitaire de la population et des agents. Elle estime que les mesures prises à ce stade par le gouvernement et l'administration sont insuffisantes pour garantir la sécurité sanitaire des agents.

En ce sens, la CGT Finances Publiques revendique le déclenchement du plan de continuité d'activité pour que la DGFiP participe pleinement à la limitation de propagation du virus dans les services et les transports ; et à la non saturation des services hospitaliers.

La CGT estime que la progression du taux de télétravail à la DGFiP est bien trop lent, elle précise qu'elle revendique l'augmentation des possibilités de télétravail dans tous les territoires, pour tous les agents volontaires, avec la souplesse nécessaire aux besoins des agents et en discussions avec ces derniers.

La CGT rappelle sa demande de ne pas exposer les agents inutilement dans la période et notamment de donner des ASA aux agents dont les missions dépendent de Hélios les 12 et 13 novembre prochain, jours d'indisponibilité de cette application.

La CGT réitère sa demande de transmission aux OS du tableau de l'état des lieux des équipements de télétravail par direction.

La CGT a attiré l'attention du DG sur le droit d'alerte déposé au pool téléphonique de Rennes.

La DG a donné quelques éléments de réponses

Le DG confirme qu'il reste des tensions sur les capacités à équiper en télétravail dans les départements.

La réponse reste négative sur la suspension des réformes.

Le DG confirme que les militants syndicaux gardent l'accès aux visites de services à partir du moment où les gestes barrières sont respectés. Les réunions en présentiel sont par contre proscrites à l'exception des réunions à maximum 6 personnes.

Un message aux cadres a été envoyé concernant le télétravail et un autre sera fait dans les prochains jours.

Concernant l'accueil, les files d'attente sont à proscrire, en ce sens limiter l'accueil uniquement

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

sur rendez-vous doit être la modalité en la période.

Le DG prend en compte les remontées faites par les OS des situations dans les directions locales.

Concernant les concours, la DG va faire un point et regarder en lien avec la volumétrie, si les possibilités d'hébergement et de restauration sont suffisantes.

Le PCA mis à jour va être transmis, il a vocation à servir dans le futur au cas où un durcissement du confinement serait annoncé.

La date de la prochaine visioconférence n'a pas été communiquée.

Télécharger cr_conf_dgfip_6_novembre_2020.pdf (112.73 Ko)

Public: Infos / actions
Thèmes: COVID-19

Leave this field blank